

Décision

Générale

colonial

Décision n° 18 rapportant à compter de sa date la décision n° 1221 du 30 novembre 1939 annulant le contrat d'engagement de M. Ghaleb (Paul) à compter du 1er novembre 1939, date de sa nomination dans le cadre local de la Sûreté.

n° 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1941

Numéro JO
n° 530 du 31/01/1941

Date du numéro
31 janvier 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française d s Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 1er septembre 1939 fixant la situation du personnel en temps de guerre et les textes subséquents qui l'ont modifié, en particulier le décret du 23 décembre 1939

Vu l'arrêté n° 17. du 7 janvier 1941 rapportant celui du 10 novembre 1939 nommant à titre provisoire M. Ghaleb (Paul). inspecteur stagiaire du cadre local de la police de sûreté de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 1221 du 30 novembre 1939 annulant le contrat d'engagement de M. Ghaleb (Paul) à compter du 1er novembre 1939, date de sa nomination dans le cadre local de la sûreté.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rapportée à compter de sa date la décision n° 1221 du 30 novembre 1939 susvisée. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

NOUAILIETAS